

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
7 avril 2025

PUBLIE LE : 16 AVR. 2025

**Délibération n°250407-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le trente et un mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

**SEANCE DU 7 AVRIL 2025**

**PRESENTS**

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES  
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE  
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE  
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE  
Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE  
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET  
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT  
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE  
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE

**ABSENTS EXCUSES**

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES  
DE SEINE**

Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE  
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

**CU GRAND PARIS SEINE ET  
OISE**

Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE  
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE  
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT  
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT  
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Pouvoirs :**

**Communauté non représentée :** Néant

**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<b>Communauté Urbaine</b>	:	<b>1 (10 communes)</b>
<b>Communauté d'Agglomération</b>	:	<b>1 (5 communes)</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b>Délégués présents</b>	:	<b>8</b>
<b>Pouvoirs</b>	:	<b>/</b>
<b>Délégués comptant pour le vote</b>	:	<b>8</b>

**OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT**

**RAPPORTEUR** : Le Président

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

**CONSIDERANT** l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 20 septembre 2022 ;

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**PREND ACTE** des décisions du Président qui suivent :

**Décision n° 2024-23**

**OBJET** : Marché SID24K – Travaux de création des dispositifs scénographiques du parcours de visite sur le thème de la gestion des déchets ménagers au centre Azalys – Installation du matériel audiovisuel et multimédia - Signature

Il a été décidé :

- de confier la prestation à la société MEDIATONIK, sise 388 boulevard Jean Jacques Bosc – 33 130 Bègles, et de signer le marché public afférent.

Montant : 13 571,70 euros HT, soit 16 286,04 euros TTC.

- de rembourser à la société Born Scénographie Signalétique la somme de 2 971, 71 euros HT, soit 3 566,05 euros TTC correspondant à l'avance de frais versée à la société MEDIATONIK.

- de régler le solde restant dû à la société MEDIATONIK, soit la somme de 12 719,99 euros TTC.

**Décision n° 2024-24**

**OBJET** : Marché SID23Y - Travaux de création des dispositifs scénographiques du parcours de visite sur le thème de la gestion des déchets ménagers au centre Azalys - Lot 1 « Agencement, mobiliers et supports imprimés » - Marché de prestations similaires n°1 - Signature

Il a été décidé d'accepter :

. le devis n°19092024 du 19/09/2024 pour la fourniture de poubelles, pour un montant de 631,30 € HT, soit 757,55 € TTC ;

. le devis n°24102024 du 24/10/2024 pour la fourniture et la pose de divers matériels de signalisation, pour un montant de 633,46 € HT, soit 1 960,15 € TTC ;

. le devis n°16092024 du 16/09/2024 d'un montant de 8 006,75 € HT soit 9 608,10 € TTC pour les autres prestations diverses ;

Montant total : 9 271, 51 € HT soit 12 325, 81 € TTC, pour la réalisation des prestations.

Et de signer en conséquence avec la société Born Scénographie Signalétique, sise 7 rue du Clouet 44470 Carquefou, le marché de prestations similaires n°1 correspondant à ce montant.

**Décision n° 2024-26**

**OBJET** : Marché SID24H – Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une couverture verrière au centre Azalys – Signature

Il a été décidé de confier la réalisation au prestataire IDEES D'ARCHITECTES, sis 22 rue de Marnes – 92 380 Garches, et de signer en conséquence le marché afférent SID24H.

Montant : 9 400 HT, soit 11 280 euros TTC courant, à compter de sa notification jusqu'à la réalisation complète des prestations.

### **Décision n° 2024-27**

OBJET : Marché SID24L – Contrat de maintenance et entretien du matériel audiovisuel et multimédia dans le cadre du parcours de visite à AZALYS – Signature

Il a été décidé :

. de confier la prestation à la société MEDIATONIK, sise 388 boulevard Jean Jacques Bosc – 33 130 Bègles, et de signer en conséquence le marché public.

Montant annuel : 5 578 euros HT, soit 6 693,60 euros TTC.

Durée : 3 ans à compter de la signature du marché, reconductible tacitement pour la même période.

. de régler, en conséquence, la somme forfaitaire de 3 469 euros HT, soit 4 162,80 euros TTC à la société MEDIATONIK correspondant au montant de l'infrastructure technique à déployer sur le site d'Azalys en vue de mettre en œuvre la prestation de maintenance et d'entretien du matériel audiovisuel et multimédia.

### **Décision n° 2024-28**

OBJET : Ajustement dotation aux provisions pour dépréciation des créances au chapitre 78 « Reprises amortissements, dépréciations, provisions semi-budgétaires » exercice 2024

Il a été décidé d'ajuster, dans le cadre des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans, la provision sur 2024 par une reprise d'un montant de 12 172,27 € à l'article 7817 du chapitre 78 « Reprises amortissements, dépréciations, provisions semi-budgétaires » sur l'exercice 2024.

### **Décision n° 2025-01**

OBJET : Marché SID25A – Abonnement et licence pour la gestion de la plateforme permettant d'administrer et de visualiser le film en réalité virtuelle tourné sur le centre de tri CYRENE - Signature

Il a été décidé de confier le renouvellement de l'abonnement et de la licence pour la gestion de la plateforme qui permet d'administrer et de visualiser le film sur le centre de tri CYRENE à la société UPTALE sise 128 rue La Boétie – 75008 Paris.

Montant : 6 000 euros HT.

Durée : an à compter du 26 janvier 2025.

### **Décision n° 2025-02**

OBJET : Marché SID24D - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle d'exploitation des deux contrats d'exploitation de VALOSEINE 2024-2025 – Résiliation - Signature

Il a été décidé de résilier, pour motif d'intérêt général, le marché SID24D conclu avec la société Naldeo Stratégies Publiques, sise 222 Cours Lafayette 69003 Lyon, avec prise d'effet à la date de notification du courrier de résiliation au titulaire.

Le titulaire pourra prétendre au règlement des prestations exécutées à la date de résiliation.

Montant total : 1 998,44 € HT, soit 2 398, 26 € TTC.

La Direction des affaires juridiques, de la commande publique et des assemblées est chargée de notifier la présente décision au titulaire et d'en assurer l'exécution.

### **Décision n° 2025-04**

OBJET : Marché SID23O - Marché global de performance pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du centre de tri de VALOSEINE – Avenant 1

Il a été décidé d'approuver l'avenant 1 au marché SID23O avec le groupement conjoint, avec mandataire solidaire SEPUR/NEOS/SEPOC/AT&E/SPIE Batignolles IDF, ayant pour objet de modifier la ligne 1.4.6 de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire au marché, afin de réaffecter l'intégralité des frais de mandataire initialement répartis entre les cotraitants au profit du mandataire du groupement, sans modification du montant global du marché.

### **Décision n° 2025-05**

OBJET : Marché SID25D – Mission d’assistance pour la mise à jour et l’étude approfondie de la valorisation énergétique de l’usine AZALYS et la création d’un réseau de chaleur – Signature

Il a été décidé de confier la réalisation de la prestation à S2T Ingénierie, sis 2 rue Troyon, 92310 Sèvres, et de signer le marché public courant à compter de sa notification jusqu'à l'achèvement total des prestations.

Montant forfaitaire total : 19 800 € HT soit 23 760 € TTC.

### **Décision n° 2025-06**

OBJET : Marché SID25E – Mission de géomètre sur le foncier de la déchèterie de Triel-sur-Seine et de la déchèterie d’Achères

Il a été décidé de confier la réalisation de la prestation à SELAS Cabinet TROCELLI, sis 6 rue Saint Vincent, 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, et de signer le contrat courant à compter de sa notification jusqu'à l'achèvement total des prestations.

Montant forfaitaire total : 6 745 € HT soit 8 094 € TTC.

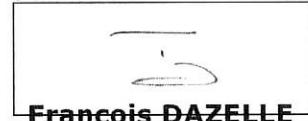
**16 AVR. 2025**

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

**16 AVR. 2025**

Transmis en préfecture et affiché le

**Pour Extrait Conforme**



**François DAZELLE**

Président du Syndicat Intercommunal

**Michel LEPERT**  
Secrétaire de séance